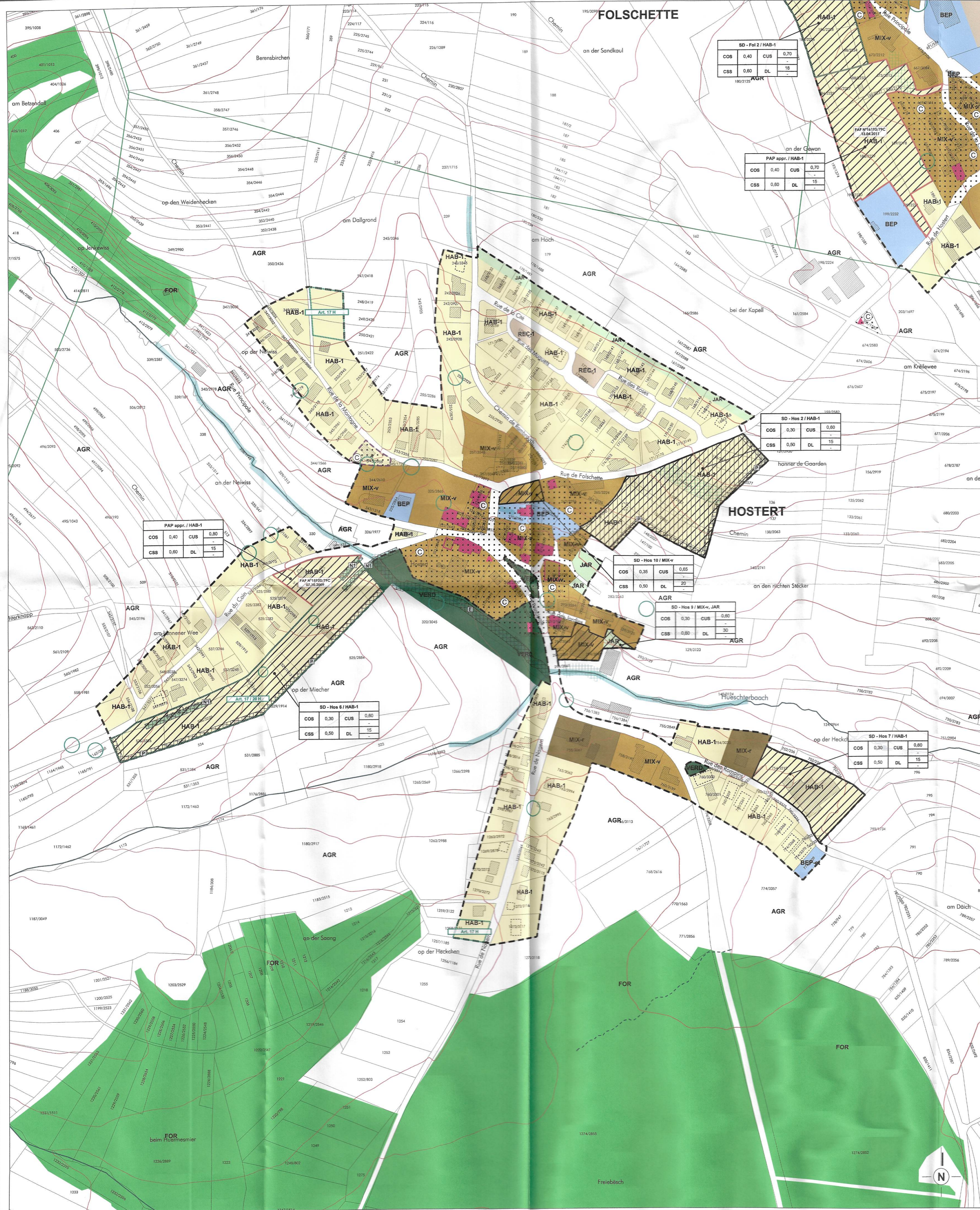


# Plan d'aménagement général - Localité de Hostert



- ### FOND DE PLAN
- Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC vs. 3.0 2007, de la SD-LORNO 2013 et 2018
- Limite communale
  - Limite parcellaire
  - Bâtiment existant: PCN (ex.2016) | BD-LTC vs. 3.0 (ex.2007)
  - Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Inventaire de l'état en 2013-2018)
  - Rivière
  - Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
  - Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
  - Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

- ### PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
- Délimitation du degré d'utilisation du sol**
  - Délimitation de la zone verte**
  - ZONES URBAINISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBAINISÉES**
    - Zones d'habitation**
      - HAB-1 zone d'habitation 1
    - Zones mixtes**
      - MIX-V zone mixte villageotte
      - MIX-R zone mixte rurale
    - Zones de bâtiments et d'équipements publics**
      - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
      - BEP-st zone de bâtiments et d'équipements publics - stationnement
    - Zones d'activités**
      - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
      - ECO-r zone d'activités économiques régionale
    - Zones de sports et de loisirs**
      - REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
      - REC-2 zone de sports et de loisirs - activités de plein air, Wolvelange
      - REC-3 zone de sports et de loisirs - activités de plein air, camping
      - REC-4 zone de sports et de loisirs - activités HORESCA
    - Zones spéciales**
      - SPEC-gsa zone spéciale "garage et station-service"
      - SPEC-N4 zone spéciale "N4", Rombach - Martelange
      - SPEC-auf zone spéciale "auf der Föllmühle", Rombach-Martelange
      - SPEC-Haut zone spéciale "Haut-Martelange"
      - SPEC-rue zone spéciale "rue du Nord", Rombrouch
      - SPEC-TP zone spéciale "transport de personnes"
    - Zones de jardins familiaux**
      - JAR

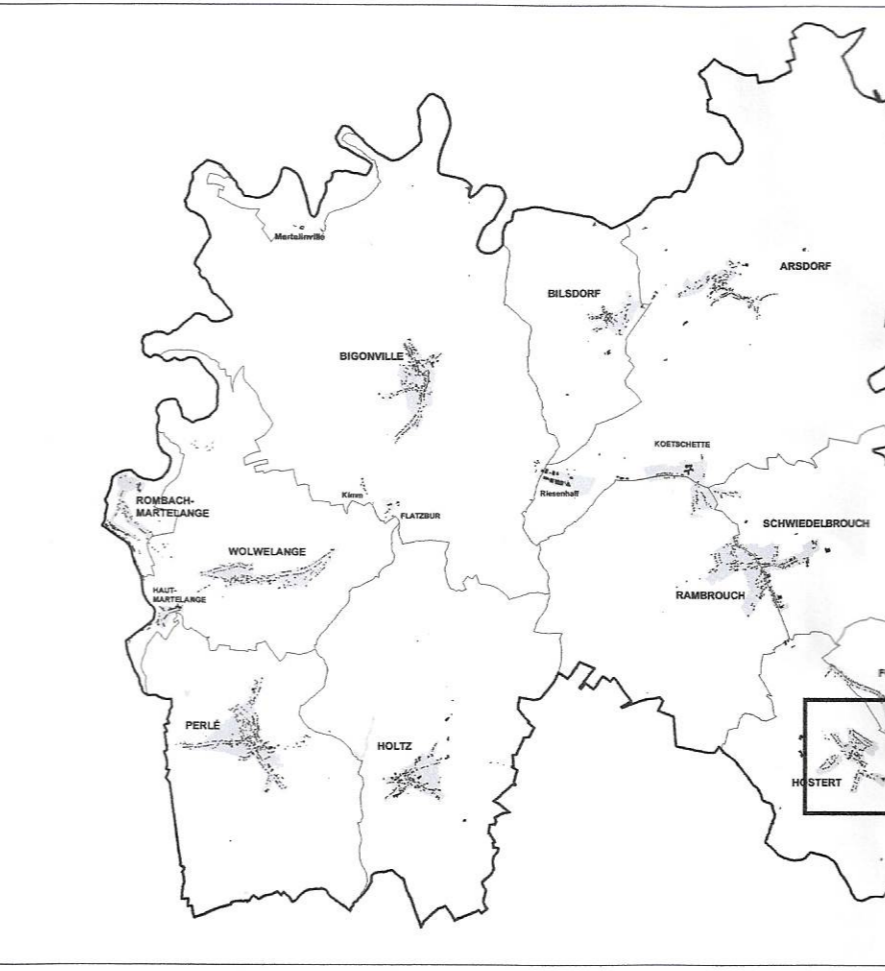
### Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Détermination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	min.

- ### ZONE VERTE
- AGR Zones agricoles
  - FOR Zones forestières \*
  - VERDE Zones de verdure

**Remarque importante:**  
\* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'ORS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomération est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

- ### ZONES SUPERPOSÉES
- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
  - Zones d'aménagement différé
  - Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
  - Zones des "servitudes urbanisation"
- |   |  |
|---|--|
| N servitude "urbanisation - milieu naturel" | P servitude "urbanisation - paysage"     |
| N1 alignement d'arbres                      | P1 - "op. Riselköpchen"                  |
| N2 groupe d'arbres                          | P2 - "Rosenhall"                         |
| N3 arbre isolé                              | P3 - "auf der Föllmühle"                 |
| N4 - haie                                   | P4 - "im der Heimlich"                   |
| N5 - marais des sources                     | E servitude "urbanisation - cours d'eau" |
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**
- couleur pour projets routiers ou ferroviaires
  - couleur pour projets de mobilité douce
  - couleur pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales



### Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver (à titre indicatif) \*
- petit patrimoine à conserver (à titre indicatif) \*
- gabarit d'une construction existante à préserver (à titre indicatif) \*

**Remarque importante:**  
\* La commune peut demander un levé de l'implantation du bâti existant afin de définir exactement la partie de construction à conserver / à préserver.

### Zone de risques naturels prévisibles

zone de risques d'éboulements miniers

### Zones d'extraction

### ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire \*
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau - zone II \*\*
- à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

**Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)**  
Biotope, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004

Art. 17 H	Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
Art. 17/20 H	Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
Art. 17 B	Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
Art. 17 C	Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

**Lignes électriques**  
à moyenne tension (20 kV) Source: CREOS 2007

**Référence:** *[Signature]*  
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: *[Signature]*  
Le Ministre de l'Intérieur  
*[Signature]*

Ordre du Jour No. **2**

**VU ET APPROUVÉ**  
Rambrouch, le **31 JAN, 2019**

Le Conseil Communal

*[Signatures]*

Ref. n°: 79C/012/2017	
Saisine du Conseil Communal	29.06.2017
Avis de la Commission d'Aménagement	26.10.2017
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	30.10.2017
Vote du Conseil Communal	31.01.2019
Approbation du Ministre de l'Intérieur	19.07.2019
Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	02.04.2019 18.10.2019

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
BD-LTC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
ORS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**COnccept COncil Communcation**  
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.p.a.  
3, bd. de l'Alzette  
L-1124 Luxembourg  
Tel: (+352) 26 68 41 27  
Fax: (+352) 26 68 41 27  
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Rambrouch

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG - Localité de Hostert

Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et réclamations	C. Rabe	23.01.2019	A
Modification suite aux réclamations Ministère de l'Intérieur	C. Rabe	24.10.2019	B

Échelle: 1 / 2.500 | Plan n°: 0618\_pag\_Hos  
Indice: B | Date: 22.06.2017  
Élaboré: C. Rabe | Contrôlé: C. Rabe | Validé: U. Truffner